

L'an deux mil dix-neuf, le 09 juillet à 18h  
le Conseil de la Communauté de communes dûment convoqué, s'est réuni  
en session ordinaire, à la salle des fêtes de Nançay  
Date de convocation du conseil : 04 juillet 2019

Présents : JENNEAU, BAYARD, RUEGGER, CASSARD, LECOMTE, BULTEAU, TORCHY, CORNEILLE, BREUIL, ROBILLARD, PREVOT, GODARD, RADONIC, HARKET, LOUAISIL, URBAIN, BOUGIS, IMBAULT, BAILLY

Pouvoirs de : M. MOTRET à Mme PREVOT, M. PERNOLLET à M. BULTEAU

**Nombre de conseillers en exercice : 22**

**Présents : 19**

**Votants : 21**

Secrétaire de séance : Corinne TORCHY

Procès-verbal du 19 juin 2019 : Unanimité

---

## ADMINISTRATIF

### **201960 – Prix de ventes des parcelles communautaires des ZA de la Communauté**

La Présidente explique que les terrains vendus sur les ZAE de la CC sont actuellement au prix de 5€ le m<sup>2</sup> que le terrain soit viabilisé ou pas.

Elle propose de modifier les tarifs en restant à 5€ le m<sup>2</sup> pour les terrains viabilisés et de mettre à 4€ le m<sup>2</sup> les terrains non viabilisés. Le conseil, après en avoir délibéré, **DECIDE par 21 voix pour** de vendre les parcelles communautaires au prix de :

- 5 Euro le m<sup>2</sup> pour les parcelles viabilisées
- 4 Euro le m<sup>2</sup> pour les parcelles non viabilisées

---

### **201961 – Avenant n°5 à la convention de concession « Saint-Chamond-Granat »**

Considérant le Procès-Verbal de mise à disposition des biens et immeubles de la Zone d'activité de la Landette à Vignoux en date du 01 mai 2018, la CC est de fait titulaire de la concession avec la SEMVIE dans les conditions identiques à la commune de Vignoux/Barangeon.

La Présidente propose de signer l'avenant n°5 de la concession « Saint-Chamond-Granat » qui permettra à la société Blanc Aéro Industries, composante du groupe Lisi Aérospace de s'agrandir et de construire une deuxième unité sur site. A l'unanimité, le conseil valide cette proposition.

---

### **201962 - Attribution marché voirie – Programme 2019**

La Présidente Mme Jenneau fait part au conseil communautaire de la proposition d'attribution de la commission Mapa concernant le marché de travaux de voirie – programme 2019.

Elle précise que la commission s'est réunie le 11 juin 2019 afin de procéder à l'ouverture des plis et pour l'analyse et l'attribution du marché et qu'elle propose de retenir l'entreprise SAS Axiroute pour un montant HT de 163 579.42 euros. Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, **par 21 voix pour**

- Accepte la proposition de la commission
- Attribue le marché à l'Entreprise SAS Axiroute
- Autorise la Présidente à signer tous les documents relatifs à ce marché.

## **201963/64/65/66/67 - Création de postes et avancement de grade**

### **La Présidente rappelle à l'assemblée :**

Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au Conseil communautaire de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services, même lorsqu'il s'agit de modifier le tableau des emplois pour permettre des avancements de grade.

**63** - La Présidente demande la création d'un poste d'adjoint technique principal de 1<sup>ère</sup> classe à Temps Complet à raison de 35/35<sup>ème</sup> et à compter du 01/01/2019.

**64** - La Présidente demande la création d'un poste d'Agent de Maîtrise Principal à Temps Complet à raison de 35/35<sup>ème</sup> et à compter du 01/01/2019.

**65** - La Présidente demande la création de deux postes d'adjoint technique principal de 2<sup>ème</sup> classe à Temps Complet à raison de 35/35<sup>ème</sup> et à compter du 01/01/2019.

**66** - La Présidente demande la création d'un poste d'adjoint Administratif principal de 1<sup>ère</sup> classe à Temps Complet à raison de 35/35<sup>ème</sup> et à compter du 01/01/2019.

**67** - La Présidente demande la création d'un poste de Rédacteur principal de 2<sup>ème</sup> classe à Temps Complet à raison de 35/35<sup>ème</sup> et à compter du 01/01/2019.

Résultat des votes : Voix pour : **21** / Voix contre / Abstentions

---

## **201968 - Ouverture de postes - Adjoint d'animation en CDD**

La Présidente explique que pour assurer le fonctionnement des activités extrascolaires, il y a lieu de recruter un adjoint d'animation en accroissement saisonnier d'activités » (art. 3 alinéa 2 de la loi 26/01/84 modifié). Ces contractuels seront recrutés par période de vacances scolaires. Le recrutement pourra varier selon les séjours. Après en avoir délibéré, par **21 voix pour** le Conseil Communautaire **DECIDE de créer** 1 poste d'adjoint d'animation en CDD

---

## **TOURISME**

### **201969 - Gratification stagiaire de la Maison de l'Eau**

La Présidente explique au Conseil Communautaire qu'une convention de stage a été signée entre la Communauté de Communes et Mme Emilie Thiebaut ainsi qu'avec Matis Richard pour la Maison de l'Eau. La Présidente demande la possibilité de leur verser une gratification exceptionnelle de 500 € pour l'exécution des missions qu'ils ont effectuées avec assiduité pendant 2 mois au sein de la Communauté. Le Conseil, par **21 voix pour**, accepte la proposition de Mme la Présidente et l'autorise à verser ces gratifications.

---

## **ZAE**

### **Décision Modificative n°1 - Erreur sur opération d'ordre**

Le conseil communautaire décide de procéder au vote de virements des crédits suivants sur le budget 2019 : **Délibéré : 21 pour**

CREDIT A OUVRIR : Recette : Chapitre 75 – Article 752 : 0.15 Euros
--

CREDIT A REDUIRE : Recette : Chapitre 042 - Article 777 : 0.15 Euros
--

Résultat du vote : Voix pour : **21** / Voix contre / Abstentions

---

## DIVERS

\*\*

- Réunion de chantier pour le gîte de la Feuillarderie lundi 22 juillet à 14h30 à Vouzeron
- La présidente demande qu'un élu assiste au vernissage de la maison de l'Eau le 13 juillet à 18h car elle sera absente. Corinne Torchy se propose et Miléna Radonic la remplacera en cas d'impossibilité.
- Réunion de bureau le 02 septembre à 14h15 au siège social
- Réunion Almanach le 03 septembre à 9h30

Séance levée à 19h45